

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de



Nombre de conseillers	
En exercice	: 27
Présents	: 23
Représentés	: 2
Votants	: 25

Registre des délibérations Réunion du conseil municipal 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 15 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 15 septembre 2026

Étaient présents :

M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme JOURDY, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. VALLET, M. GROBOIS, M. VALET, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUNBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ.

Étaient représentés :

M. HEUZÉ donne pouvoir à M. LEDUC
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Étaient absents :

Mme MARET
Mme GUINARD

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

※ ※ ※

Délibération 2026-75- Ressources humaines – Vœu CNFPT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le rôle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) : établissement public au service des collectivités territoriales, le CNFPT accompagne au quotidien les employeurs territoriaux dans la formation de leurs agents et de leurs encadrants, tout au long de leur parcours professionnel. Le CNFPT constitue ainsi un outil mutualisé au service de l'ensemble des collectivités territoriales. Son action est financée par une cotisation obligatoire versée par les employeurs territoriaux à hauteur de 0.9% de la masse salariale (+0.1% dédié à l'apprentissage).

Il explique que dans le cadre de la loi de finances de 2026, le Gouvernement a introduit une mesure visant à plafonner les recettes issues de cette cotisation. Cette disposition représenterait une diminution d'environ 45 millions d'euros de ressources du CNFPT, sans baisse de cotisation pour les collectivités.

Le conseil d'administration du CNFPT, réunissant représentant des collectivités territoriales et organisations syndicales, a exprimé son inquiétude quant aux conséquences possibles de cette mesure sur les capacités d'intervention de l'établissement et sur l'accompagnement proposé aux collectivités et aux agents territoriaux. Parallèlement, lors de sa dernière assemblée, le conseil régional d'orientation de Bretagne présidé par le Président du CNFPT, a rédigé un vœu dénonçant

cette mesure et invitant à la mobilisation des élus et des partenaires.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de ce vœu annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le vœu du Conseil Régional d'orientation de Bretagne du CNFPT relatif au plafonnement du produit de la cotisation du CNFPT introduit dans le projet de loi de finances pour 2026.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE